

Délibération n°14

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 28 septembre,
le conseil communautaire, convoqué le 22 septembre 2021
s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes,
sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
22 septembre 2021

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
06 octobre 2021

**Objet : Tableau des effectifs :
actualisation**

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Héléne, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MICHEL Didier, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**
Mme PEREIRA-OLIVEIRA Elodie, Mme GRENIER Arlette, ROUGANNE Béatrice, **suppléantes.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- M DESMARETS Pierre a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Héléne
- M IMBERT Didier a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice
- M MESSEANT Jean-François a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre
- Mme NIORT Nathalie a donné pouvoir à M BOUCHET Boris
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M JEAN Daniel
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M BRAULT Charles
- M THEVENOT Laurent a donné pouvoir à M DERSIGNY Eric
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne

- M AYRAL Jean-Paul, conseiller communautaire unique de Malauzat, remplacé par Mme PEREIRA-OLIVEIRA Elodie, conseillère communautaire suppléante
- M BARBECOT Jacques conseiller communautaire unique de Pulvérières, remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire suppléante
- M MELIS Christian conseiller communautaire unique de Enval, remplacé par Mme ROUGANNE Béatrice, conseillère communautaire suppléante

Absent :

- M BEAURE Nicolas

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M GRENET Roland

Rapport n°14 – Tableau des effectifs : actualisation

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut général de la fonction publique territoriale ;
Vu le tableau des effectifs en vigueur ;

Considérant le besoin au nouveau multi accueil de Riom, d'un responsable adjoint, du grade d'éducateur de jeunes enfants ;

Considérant le départ d'un agent détaché de la fonction publique hospitalière, titulaire du grade d'auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe, qu'il convient de remplacer ;

Considérant le besoin du service cohésion sociale pour un poste d'accueil et d'animation à temps complet ;

Considérant les besoins d'intervention des enseignants de l'école de musique ;

Considérant le détachement d'un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe auprès du rectorat de Clermont Ferrand, remplacé par un adjoint administratif ;

Postes créés	Motifs	Postes à supprimer	Services	Date d'effet
Educateur de jeunes enfants	Ouverture du nouveau multi accueil de Riom : recrutement du responsable adjoint	Adjoint d'animation	Petite enfance	01/12/2021
Adjoint technique à temps complet	Nomination à temps complet d'un agent de la crèche de Châtel en remplacement d'une fin de détachement	Auxiliaire de puériculture principale de 2 ^{ème} classe	Petite enfance	01/10/2021
Adjoint d'animation à temps complet	Augmentation du taux d'emploi de l'animateur du point info jeunes	Adjoint d'animation à 28 heures hebdomadaires	Cohésion sociale	01/10/2021
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe 12h50 hebdo. (62,50%)	Adaptation aux besoins du service Spécialité : percussions	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe 10H50 hebdo. (52,50%)	Pôle service à la population	01/10/2021
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe 4,25h hebdo. (21,25%)	Adaptation aux besoins du service Spécialité : hautbois	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe 3,25h hebdo. (16,25%)	Pôle service à la population	01/10/2021
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe 9,75h hebdo. 48,75%	Adaptation aux besoins du service Spécialité : clarinette	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe 8,75h hebdo. (43,75%)	Pôle service à la population	01/10/2021
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe 9h25 hebdo. (46,25%)	Adaptation aux besoins du service Spécialité : violon et alto	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe 10,25h hebdo. (51,25%)	Pôle service à la population	01/10/2021

Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe 6h00 hebdo. (30,00%)	Adaptation aux besoins du service Spécialité : cor	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe 5,50h hebdo. (27,50%)	Pôle service à la population	01/10/2021
Adjoint administratif	Remplacement d'un départ	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Ressources humaines	01/10/2021

Le conseil communautaire, sur proposition du Conseiller délégué au développement des ressources humaines, et à l'unanimité, approuve la création et la suppression des postes susvisés, à la date indiquée dans le tableau, pour des nécessités de service.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 29 septembre 2021***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20210928-DELIB2021092814-DE
Date de télétransmission : 01/10/2021
Date de réception préfecture : 01/10/2021